

## Question orale CG le 8 mars 2022

### Quels moyens pour lutter contre le phénomène des chiens errants et/ou qui échappent à la surveillance de leur maître ?

Monsieur le Président,  
Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Vermes se trouve au cœur de la Valdorée. De nombreux randonneurs, cyclistes et vététistes apprécient particulièrement le charme de ses chemins de promenades et la beauté de ses paysages. Certains parcours traversent les territoires de ValTerbi, de Vermes et Envelier et sont jalonnés de fermes où paissent moutons, chèvres, vaches et chevaux. Une vraie belle nature qui fait la beauté de notre vallée.

Toutefois depuis quelques temps, le calme et la détente de nos randonnées sont perturbés par un phénomène de plus en plus courant : les chiens errants où qui échappent à la surveillance de leur maître et qui sont rencontrés sur les chemins pédestres. Si la majorité des canidés ne pose aucun problème, il y en a qui sont une menace pour les randonneurs et autres cyclistes, voire même pour les habitants des fermes voisines.

De par leur comportement craintif/agressif lorsqu'ils se trouvent en présence de personnes ou d'animaux étrangers ou de par leur taille imposante comme par exemple les chiens loups tchécoslovaques qui peuvent peser jusqu'à 30 kg et mesurer jusqu'à 65 cm, il ne fait pas bon du tout se trouver face à ces soit disant meilleurs amis de l'homme sans leur maître.

Bon nombre de personnes et/ou d'animaux en pâture en ont déjà fait la malheureuse expérience à Vermes et surtout à Envelier et si jusqu'ici les accidents ont été sans grande gravité, il n'en est pas moins inquiétant de voir que des situations critiques se répètent.

#### **Pour rappel selon la loi sur la détention des animaux OPAn (art. 77) :**

*« Les détenteurs de chiens doivent veiller à ce que leur animal ne mette pas en danger ni n'effraie des êtres humains ou des animaux (art. 77 OPAn). Pour ce faire, ils doivent avoir le contrôle sur leur chien. Un lien fort entre l'homme et son chien est une condition essentielle pour que l'animal suive docilement les règles apprises. Dans les situations délicates, les chiens qui n'obéissent pas parfaitement doivent être rappelés à temps et mis en laisse ».*

Ma question est donc la suivante : quels sont les moyens de la police locale et de ce fait du conseil communal pour rendre plus sécurisées les promenades et les randonnées sur le territoire de Vermes, Envelier et de toute la Valdorée sans y faire de malheureuses rencontres canines errantes ou qui échappent à la surveillance de leur maître ?

D'avance je vous remercie de votre réponse !

Catherine Wolff / VTE

Vermes, le 4.3.2022